

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Mardi 23 Mai 1871

L'ASSAUT

Il résulte de tous les renseignements qui nous parviennent de Paris et de Versailles, que l'armée régulière est tout à fait aux portes de Paris.

En deux heures, dit un de nos correspondants, tout peut être prêt pour l'assaut.

Pourquoi ne le donne-t-on pas ? Les soldats sont impatients d'en finir, les généraux répondent du succès.

Pourquoi le gouvernement hésite-t-il à donner l'ordre de marcher en avant ?

Voilà ce que l'on se demande de tous côtés, et, avec cette impatience qui est le fond du caractère français, on s'irrite et l'on récrimine.

En vain, M. Thiers répète-t-il dans toutes ses dépêches : « Accordez-nous quelques jours encore ; nous agissons lentement, mais sûrement ; nous sommes certains du succès ? »

On ne veut rien entendre et l'on veut une solution.

Sans avoir, certes, la prétention de renforcer par nos arguments l'autorité de la parole du chef du pouvoir exécutif, il nous paraît utile de faire sur ce sujet quelques réflexions.

Le gouvernement et l'Assemblée de Versailles ont devant eux un ennemi qui se déclare lui-même irréconciliable.

Les hommes qui sont à la tête de l'insurrection ne méritent ni considération ni pitié, parce qu'ils mentent tous les jours, quand ils se prétendent les représentants d'une idée, les défenseurs de la République et de la liberté. Ils mentent et ils le savent bien.

Il est dans leur rôle de continuer le plus longtemps possible la guerre civile, afin d'avoir mérité le salaire que leurs maîtres leur jettent pas-dessus les remparts.

Paris, la grande ville, l'immortelle capitale, Paris les a depuis longtemps reniés. Malheureusement les Parisiens ont fui, laissant les hommes de la Commune, et leurs séides maîtres de la situation.

On sait ce qu'ils ont fait. Ils ont détruit, détruit, détruit.

Pas un acte raisonnable, pas une mesure utile, pas une idée libérale et même logique, pas une solution sociale, ils n'ont rien trouvé.

Ils ont mis Paris en deuil pour vingt ans.

Et cependant, c'est Paris.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale hésitent à le prendre de force, espérant toujours que les dissensions de la Commune en arriveront au point où la capitulation livrera la ville et les hommes du 18 mars.

Nous comprenons ces hésitations. Elles ont été légitimes jusqu'à présent.

Mais aujourd'hui la Commune est entrée dans une phase nouvelle qui exige une rapide solution.

L'échafaud se dresse. Bientôt il serait en permanence sur les places publiques.

Assez des ruines matérielles.

A tout prix il faut empêcher l'assassinat organisé, le meurtre à jet continu.

C'est une impérieuse nécessité qui s'impose au gouvernement.

Quelque douloureuse qu'elle soit, il doit se résoudre à la prise de Paris parce que la délivrance des Parisiens en est la conséquence.

D'ailleurs, que le gouvernement se rassure. Les membres de la Commune qui lancent des proclamations forcées n'attendent pas à l'Hôtel-de-Ville ; tous ils auront fui, laissant à leurs malheureux soldats toute la responsabilité.

La fuite n'a pas réussi à M. Rochefort ; il est probable que les mesures sont prises pour retenir les autres au poste qu'ils s'efforcent de désert.

En résumé, autant nous croyions jusqu'à ces jours derniers que l'insurrection de Paris se dévorait elle-même, autant nous sommes persuadés aujourd'hui que l'assaut est décidé pour être mis immédiatement à exécution.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

CIRCULAIRE DE VERSAILLES

Versailles, 20 mai, 3 h. 10, soir.

Le chef du pouvoir exécutif à tous les préfets

Quelques préfets ayant demandé

des nouvelles, il leur a été fait la réponse suivante :

Ceux qui s'inquiètent ont grand tort ; nos troupes travaillent aux approches ; nous battons en brèche ; au moment où j'écris, jamais nous n'avons été plus près du but.

Les membres de la Commune sont occupés à se sauver.

M. Henri Rochefort a été arrêté à Meaux.

A. THIERS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 21 mai, 11 h. 40, matin.

Nos batteries de brèche continuent un feu très-vif.

Nouvelles de Versailles

Versailles, 20 mai, 10 h., soir.

Il est confirmé que Rochefort a été arrêté à Meaux avec un nommé Mourrot, (son secrétaire) ; tous deux arriveront incessamment à Versailles.

Versailles, 21 mai 1871.

Rochefort est attendu cette après-midi.

L'Echange des Ratifications

Frankfort, 20 mai 1871.

MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier ont eu aujourd'hui une conférence de plusieurs heures avec M. de Bismarck.

On croit que les ministres français séjourneront ici seulement trois jours.

L'Alsace et la Lorraine

Berlin, 21 mai 1871.

Le parlement a adopté en deuxième délibération le projet concernant l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine à l'empire allemand.

Ont voté contre : MM. Sonnemann et Scharps.

Les députés polonais et M. Krueger (danois) se sont abstenus.

LA DÉBACLE INÉVITABLE

Voilà les hommes de la Commune qui commencent à fuir, ainsi que le prouve l'arrestation de M. Henri Rochefort, directeur du *Mot d'ordre*, et de son secrétaire, M. Mourrot.

Les soldats de la Commune sont démoralisés ; le compte-rendu de la cour martiale, réunie pour statuer sur l'affaire du fort d'Issy, le démontre.

Les détails que nous avons publiés hier, sur l'organisation du système de terreur, montrent à quel point les dictateurs de Paris se sentent faibles.

Voici des extraits du *Journal officiel* de Paris tout aussi éloquentes :

La solde de la garde nationale a donné lieu à de scandaleux abus.

Le délégué aux finances a constitué un service spécial de contrôle pour arrêter les détournements qui se commettent tous les jours.

Quant aux misérables qui ont osé profiter des difficultés de la situation actuelle pour tromper indignement la Commune, le service de contrôle est appelé à faire une enquête sévère sur ces délits qui, à l'heure présente, sont des crimes. Leur culpabilité établie, ils seront délégués à la cour martiale et jugés avec toute la rigueur des lois militaires.

La direction du contrôle, siégeant à la délégation des finances, recevra avec reconnaissance tous les documents de nature à l'éclairer.

Des ordres donnés par le Comité de salut public n'ont pas été exécutés parce que telles ou telles signatures n'y figuraient pas.

Le Comité de salut public prévient les officiers de tout rang, à quelque corps qu'ils appartiennent, ainsi que tous les citoyens, que le refus d'exécuter un ordre émané de lui entraînera le renvoi immédiat du coupable devant la cour martiale, sous l'inculpation de haute trahison.

Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.

Le Comité de salut public.

Les possesseurs de phosphore et produits chimiques qui n'ont pas répondu à l'appel du *Journal officiel* s'exposent à une saisie immédiate de ces produits.

Paris, le 18 mai 1871.

Le membre de la Commune, chef de la délégation scientifique.

Le Père Duchêne demande la démolition de « l'infâme baraque des Tuileries et l'établissement sur son emplacement d'une promenade pour les bons citoyens de patriotes. »

A bientôt la démolition du Palais-Royal, de Notre-Dame et du Palais-de-Justice.

Pour peu que la Commune dure, tous les monuments de Paris vont y passer.

Il paraît qu'hier on a voulu faire une expérience de boulets explosibles, avec des canons de fort calibre mis en batterie au Trocadéro.

L'expérience aurait si bien réussi que toutes les maisons de la grande rue de Passy auraient été maltraitées par les projectiles

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

XVIII

Cavaglia se tut, marcha plus vite encore.

Puis, s'arrêtant tout à coup :

— Mais l'enfant ! mon enfant ! quel changement déjà dans ce petit être !... Je vois encore le regard du médecin que j'ai consulté en courant... Ils m'ont traqué comme un loup ; ce serait leur faute... Mais l'enfant ?... Innocent !... si j'avais été son bourreau !... s'il allait mourir ?...

Tout à coup, au milieu du silence, un sifflement se fit entendre de l'autre côté de la haie.

Cavaglia s'approcha d'une petite

porte qui s'ouvrait quelques pas plus loin. A voix basse, il demanda :

Est-ce toi, Faulhorn ?

— Oui, fit une voix rauque.

La voix annonçait l'homme. Un être rampant, dégradé, farouche. Un oiseau de proie, un oiseau de nuit. Bien que la lune permit seulement d'entrevoir son visage blême, sa bouche grimaçante, son œil louche et glauque, il n'en fallait pas davantage pour sentir en lui le vice et le crime.

— Faulhorn, dit Cavaglia, as-tu rapporté l'enfant ?

— J'en reviens.

— Tu es en retard.

— Il a neigé là-haut. Ça ralentit la marche.

— De la neige ! du froid !... Oh ! la pauvre petite !

— Ayez pas peur. La Kanderine, ma femme, en aura soin.

— Qu'en dit-elle ?

— Heu ! heu !

— Oh ! s'écria Rodolphe, il faut que je la rende à sa mère !

— Soit ! dit Faulhorn. Apprenez-

moi son nom, son adresse, et j'irai la lui rendre.

Son sourire, son regard ajoutèrent :

— Ah ! si je l'avais su, ce serait déjà fait.

A peine Cavaglia avait-il entendu ces paroles ; le combat qui se livrait en lui l'absorbait tout entier. L'élan du bien venait d'avoir lieu ; il y eut le retour du mal.

— Et ma fille l'appellerait son père ! Henriette l'en aimerait davantage encore, lui !... M'a-t-elle jamais aimé, moi ?... L'autre nuit, malgré son serment, quand je l'ai vue passer sur ce balcon, impatiente et rapide, c'est chez lui qu'elle allait ! Elle l'aime !... Oh ! non, je me vengerai !... c'est mon destin !...

Ce dernier mot venait de frapper son esprit. Il regarda les fenêtres éclairées de la maison de jeu, il conclut ainsi :

— Le destin ? Soit, qu'il décide ! D'ailleurs, pour continuer la lutte, il me faudra de l'argent... beaucoup

d'argent. Ce que j'ai là n'y suffirait plus... une centaine de louis tout au plus... Je vais les jouer... Si je perds, je renonce également à l'autre partie, je me tue. Mais si je gagne ! Oh ! je reste alors... et je poursuis ma veine. Allons !

Faulhorn l'arrêta.

— Minute ! Que me resterait-il à moi dans le premier cas ? Il me faut de l'argent !... Ah ! ah ! vous avez là cent louis !...

Rodolphe vit briller un couteau dans la main du misérable ; mais, sans s'effrayer, sans s'émouvoir :

— Souviens-toi, dit-il, que le jour même où j'ai bien voulu t'employer à mon projet, j'ai déposé quelque part une dénonciation de tous tes crimes. Si je ne repaissais pas, elle arriverait aux magistrats. Je la leur porterais moi-même si tu me trahis, si tu ne m'obéis pas... Reste là. Attends.

Faulhorn courba la tête et répondit :

— J'attendrai.

qui éclataient à quelques centaines de mètres seulement.

Les habitants de Passy, furieux, ont demandé impérieusement et obtenu non-seulement que l'on s'arrête, mais encore que les pièces fussent transportées ailleurs.

Les dégâts, nous affirme un habitant du quartier, sont incalculables.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 19 MAI

Le front du Sud

Nous avons dit que les fédérés n'avaient pas cru devoir conserver le Petit-Vanves, où ils avaient concentré des troupes nombreuses, lorsque le fort tomba en notre pouvoir.

Sur ce point, leur action se borna à nous disputer le terrain pied à pied, les dernières maisons une à une, lorsque le mouvement tournant de nos troupes les eût forcé à se retirer à l'extrémité du village.

La résistance des fédérés est d'ailleurs peu vive. Il est évident qu'ils ont été surpris; ils ne pensaient pas que l'armée régulière pût se rendre maîtresse des forts de Vanves et d'Issy et menacer ainsi sérieusement le fort de Montrouge. Aussi, dans les localités qui se trouvent entre ce fort, celui de Bicêtre et les remparts, n'avaient-ils élevé que des ouvrages défensifs ne pouvant guère nous offrir de résistance sérieuse.

Les premières barricades enlevées par les troupes versaillaises, ils ont dû, à mesure qu'ils reculaient, en élever d'autres à la hâte, souvent même sous le feu de notre infanterie, ce qui rend le travail dangereux pour eux. Cette force de résistance, — qui n'est que passive, car derrière leurs barricades les fédérés ne tiennent guère longtemps contre nos troupes, — ne sert qu'à leur faire essuyer des pertes plus sensibles, et pendant qu'ils les construisaient, et pendant que nous les enlevons.

Dans le Petit-Vanves, les insurgés n'ont plus qu'une seule barricade, sur la route de Châtillon.

Lorsqu'elle sera enlevée par nos troupes, ce qui est peut-être un fait accompli à l'heure où nous écrivons ces lignes, les fédérés seront, sur ce point encore, rejetés dans l'intérieur de Paris.

Le fort de Vanves n'a pas encore été réarmé; nous ne savons s'il entre dans le plan de nos généraux de lui faire jouer un rôle analogue à celui du fort d'Issy dans l'attaque d'artillerie qui se livre jour et nuit contre les remparts de Paris. En attendant, il sert à abriter les troupes nombreuses qui y sont concentrées, et d'où elles peuvent s'élaner, soit pour attaquer les positions voisines, soit pour appuyer, comme réserve, nos postes avancés si les insurgés tentaient de les déborder de ce côté.

Un instant même on pouvait craindre qu'une pareille attaque se produisît, les insurgés se présentant, ainsi que nous l'avons annoncé au Petit-Vanves d'abord, à Montrouge ensuite; depuis, ce danger ne semble plus à redouter, quoi qu'il y ait encore à l'extrémité de Malakoff des fédérés en assez grand nombre, c'est même là que se trouve leur quartier général.

Nous pourrions répéter pour Montrouge ce que nous venons de dire pour le Petit-Vanves et Malakoff. La situation réciproque

des troupes versaillaises et des bataillons fédérés, qui ne sont distants l'un de l'autre que de quelques centaines de mètres, est la même.

Nous occupons les premières maisons du village; nous nous sommes même avancés dans la rue de l'Eglise, dépassant ce monument, — où les fédérés ont construit des barricades.

Sur toute cette ligne il y a, comme on le prévoit, un échange continu de coups de fusils.

Cette fusillade ne laisse pas que de faire des victimes, surtout du côté des insurgés, cherchant, par des travaux à découvert, à retarder leur retraite définitive, dans l'intérieur de Paris.

Quoique le fort de Montrouge ne puisse plus tirer contre nous, sous peine de s'exposer à des représailles terribles, quoique la garnison, qui s'y maintenait depuis la chute du fort de Vanves, et qui, avait assisté, impuissante à les entraver, aux progrès de nos troupes, ait cru devoir l'abandonner, M. Belescluze a jugé à propos d'y envoyer encore quelques bataillons aussi complets que le permettait le peu de zèle des gardes nationaux.

Entre les remparts et le fort de Montrouge, l'investissement de cette position est presque complet; il en est de même au sud. L'attaque du village de Cachan nous a servi de point de départ pour attaquer Arcueil, qui, aussi, est tombé en notre pouvoir. Nous avons fait beaucoup de prisonniers.

Ainsi les fédérés n'ont plus qu'une voie pour abandonner le fort et gagner Paris par la porte de Montrouge.

Les Hautes-Bruyères. — Le Moulin-Saquet.

La prise d'Arcueil et de Cachan a d'autres conséquences. Elle permet à nos troupes de prendre à revers les batteries des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet, qui ne sont plus protégées que par le fort de Bicêtre.

Ces positions sont d'ailleurs exposées au feu direct de nos batteries de l'Hay, de Chevilly et du Thizy, qui ne se ralentissent pas un instant, et qui empêchent de plus le fort de Bicêtre de donner à son tir un développement qui pourrait inquiéter nos positions.

Pendant que notre infanterie continue ainsi ses progrès autour de Montrouge, notre artillerie ne reste pas inactive. Nos batteries extrêmes, sur la route de Meudon à Châtillon, ne laissent pas un moment de repos aux remparts et aux bastions de l'enceinte, d'où les insurgés pourraient dévaster nos troupes. Nos obus les balayaient constamment, aussi les fédérés ne nous répondaient-ils que faiblement. Hier, ils ont réussi à envoyer dans la batterie de Meudon un obus; nos artilleurs mangeaient la soupe; aucun d'eux ne fut atteint, mais ils répondirent aussitôt par une bordée de quelques corps de canon qui imposa silence au bastion.

La Grange-Ory

Aujourd'hui encore, un engagement heureux a été livré par nos troupes aux insurgés, du côté de Cachan. Deux postes importants des fédérés, la Grange-Ory et la maison Pichon, ont été enlevés à la baïon-

nette par des détachements du 113e et du 114e de ligne, de la brigade Osmond.

Les insurgés ont opposé une résistance assez vive à nos troupes; aussi leurs pertes sont-elles nombreuses. On parle de 8 ou 600 hommes hors de combat, de leur côté.

Nous avons fait 42 prisonniers qui ont été amenés aujourd'hui à Versailles. Parmi eux se trouvaient un chef de bataillon et plusieurs officiers. Tous appartiennent au 142e bataillon qui, dernièrement, était mis à l'ordre du jour par la Commune.

Malgré ce certificat de bravoure qui leur a été délivré par les hommes de l'Hôtel-de-Ville, tous ont assuré avoir marché à contre-cœur contre les troupes de Versailles.

Nous avons pris, en outre, un drapeau.

Montretout. — Boulogne. — Suresnes.

Nous n'avons recueilli que d'excellents rapports au point de vue de la marche générale des opérations.

Nos travaux d'approche avancent à grands pas; les troupes sont pleines d'entrain et les chefs de corps sont unanimes pour rendre justice à la discipline, à la bonne tenue, au courage, au bon vouloir et à la persévérance des soldats.

Cette épouvantable canonnade que l'on a entendue toute la nuit, de 6 heures du soir à 9 heures du matin, avait pour but de protéger l'installation des pièces aux batteries de brèche.

Les attaques de Montretout et le Mont-Valérien ont fait un tir à volonté de toutes les pièces. Nous avons marqué à la crête, 87 coups en cinq minutes.

La position n'est plus tenable pour les habitants de Saint-Cloud. Impossible de clore l'œil de la nuit. Les maisons chancelent sur leurs fondements; le vacarme poursuit jusqu'au fond des caves les familles qui n'ont pas voulu quitter leur maison.

Grâce au tir admirable de nos batteries, les commeneux n'ont pu pointer un coup. Cinq de leurs projectiles ni plus ni moins, sont venus choir dans la Seine ou dans le parc de la villa Rothschild.

Notre artillerie déploie dans ces travaux une intelligence, une intrépidité, un sang-froid au-dessus de tout éloge.

Au milieu d'un vacarme indicible, sous la fusillade et parfois la mitraille de l'enceinte, nos artilleurs s'attellent aux pièces, les roulent, les installent dans les embrasures, charrient les projectiles et les tonneaux de poudre.

Une balle, un éclat d'obus, un rien mettrait le feu à ce volcan qu'ils habitent, au milieu duquel ils s'agitent. Et vous les voyez libres d'esprit et d'allures, comme au polygone.

Cette nuit recommence la même canonnade et le même travail. A l'heure de mettre sous presse, on nous affirme que tout va être fini. Nos batteries de brèche pourront commencer leur feu.

Un détachement de marins est revenu de Brest renforcer nos canonnières des batteries et des tranchées. On en attend encore de Cherbourg et d'autres stations navales.

Dans les intervalles de leur service aux tranchées, nos jennes recrues font l'exercice avec ardeur. Ces jeunes soldats sont admirables. Au feu, ils tiennent comme de

vieux troupiers; au bivouac ils sont laborieux et dociles.

Les régiments qui en comptent le plus ne sont pas ceux qui se sont le plus signalés, depuis le commencement de la guerre. Témoins, le 68e de ligne, et tant d'autres que nous pourrions citer.

LES SOLDATS DE LA COMMUNE

COUR MARTIALE

Affaire du fort d'Issy

Dans ses séances des 15 et 17 mai, la Cour martiale a eu à juger les deux officiers supérieurs qui commandaient les bataillons fédérés lors de la prise du couvent d'Issy par les troupes de Versailles. Les deux accusés étaient: le lieutenant-colonel de la 10e légion, Daviot, peintre en bâtiments, inculpé d'avoir abandonné les positions d'Issy, et Vanostal, commandant du 115e bataillon, accusé d'avoir provoqué la panique.

Voici, d'après le rapport du commandant Goullé, le récit des faits reprochés aux deux accusés:

Dans la nuit du 12 au 13 mai, en l'absence du colonel Brunel, appelé à Paris pour prendre des ordres à la délégation de la guerre, le commandement par intérim fut laissé au lieutenant-colonel Daviot. Ce officier, au lieu de prendre des mesures énergiques pour réagir contre le mauvais esprit de certains bataillons, se laissa gagner par la débâcle, et, sur le soir, donna l'ordre écrit de faire rentrer l'artillerie dans Paris. Il n'aurait même pas songé à avertir de la retraite les gardes nationaux punis disciplinairement et emprisonnés dans des caves. En conséquence, faisant la part de responsabilité qui incombe à chacun, le citoyen Goullé accuse:

Vanostal, d'avoir, dès quatre heures du soir, fait replier son bataillon sur la porte de Paris;

Daviot, d'avoir ordonné l'évacuation d'Issy, quand cette position n'était pas sérieusement menacée;

Le colonel Brunel, d'avoir remis le commandement à un homme tel que Daviot;

Et enfin, le colonel Rossel, d'être l'auteur de cette malheureuse affaire, qui n'est que la suite de la trahison du fort d'Issy.

Après la lecture de ce rapport, le président de la Cour procède à l'interrogatoire de Daviot.

Suivant lui, il aurait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; mais en face du mauvais vouloir de la garnison, tout effort devait rester impuissant. Il a remarqué le 115e comme ayant quitté son poste un des premiers. Il soutient qu'avec des troupes comme les siennes, la position d'Issy était intenable; il repousse l'épithète de lâche que le rapport lui a jetée à la face.

D. Qui vous avait autorisé à faire retirer les pièces d'artillerie?

Personne; mais, en évacuant Issy, j'avais l'intention d'incendier le village avec des pompes à pétrole.

D. N'avez-vous pas laissé des prisonniers dans les caves?

R. J'avais chargé la prévôté du soin de les avertir et de les faire sortir.

D. Ces malheureux ont-ils été faits prisonniers par les Versaillais?

Cavaglia entra dans le Casino, s'assit au tapis vert.

Une heure plus tard il était encore là, fiévreux, livide, hagard, tandis que les intermittences du jeu agitaient tour à tour devant lui le flux et le reflux de l'or, tandis qu'un autre combat se livrait dans son cerveau, dans son cœur. Il tremblait de perdre, il craignait de gagner. C'était plus que de l'argent qu'il jouait, c'était sa vie, c'était son âme.

De loin, dans la nuit, par la fenêtre, Faulhorn regardait.

Soudain, tout le monde se lève. Un grand tumulte, un grand bruit. Les croupiers, en pleine déroute, n'emportent que leurs rateaux. On entoure, on félicite un joueur heureux, qui, d'une main frémissante, empoche des poignées d'or et des billets de banque.

C'était Rodolphe Cavaglia.

Il avait gagné.

Chacun connaît, au moins de réputation, la Gemmi.

C'est le passage le plus ardu, le plus

désolé, le plus terrible qui soit dans les Alpes.

Aux approches du col et du petit lac de Daube, un lac grisâtre, un lac noir, toute trace de végétation disparaît. Des pierres, plus rien que des pierres, des éboulements de rocs, des moraines, des glaciers. Le chaos, le désert, l'inhabitable. Il y a de la neige en juillet, non seulement la neige jaunie d'autan, mais aussi de la blanche neige tombée d'hier.

Sur l'immense plateau, que ravagent à fureur les tempêtes glaciales, une seule maison, une auberge, le Schwarzenbach.

Toutes sortes de légendes sinistres se rattachent à ce pieux abri. C'est là que le poète Wagner écrivit son horrible drame: *le vingt-quatre février*; c'est là que Dumas, notre maître à tous, a suspendu le couteau fatal avec lequel il faut que, de père en fils, on se tue. Dans le domaine de la réalité, toutes sortes de chroniques sanglantes. Où sont-ils les voyageurs ensevelis, disparus dans le Schwarzenbach?...

Ce nom seul a quelque chose de peu rassurant. Le visible est épouvantable; plus épouvantable encore l'invisible.

Il avait plu, grêlé, neigé toute la nuit. Un vent à bouleverser la terre jusque dans ses profondeurs. Les montagnes semblaient des vagues. Les ouragans de la mer ne sont rien auprès de ceux-là.

Mais le matin, du calme, un ciel bleu, les glaciers comme venant de faire leur toilette, la blancheur du sol se teintant de rose sous les feux du jour naissant.

Il n'y avait dans l'auberge qu'un seul voyageur, un vieillard, Zug.

La veille, il s'était trouvé si fatigué, que ses deux compagnons, Yambo et Fritz Kulm, avaient dû le laisser en arrière. «*Bien sûr*».

Zug ouvrit la fenêtre. Sa tête, non moins blanche que la Gemmi, s'avancant, regardant tout à l'entour de la maison.

Deux garçonnets d'une douzaine d'années, les fils de l'hôtelier, se

poursuivaient en se jetant des boules de neige.

Ils aperçurent le vieillard et, s'arrêtant, le saluèrent.

— Bonjour, mes enfants, bonjour. Dites-moi, est-ce que vous n'avez pas un petit frère... une petite sœur?

Non, monsieur, non, répondirent les deux gamins, mais après une certaine hésitation peut-être.

— C'est étrange! murmura Zug. H me semble avoir entendu cette nuit la voix d'un jeune enfant qui se plaignait, qui toussait... Mais non, non... j'y pense... je cherche toujours, juste dans mon sommeil. La fièvre, le cauchemar... j'aurai rêvé.

Tout à coup, comme il venait de reformer la fenêtre, la même plainte, la même toux se fit entendre de nouveau, là, tout près, de l'autre côté de cette cloison en planches.

— Ah! ce n'était pas un rêve! exclama le vieillard en retenant sa voix. Sainte Vierge, mère de l'enfant Jésus! si c'était celui que nous cherchons?

La suite à demain. Charles Deslys.

R. Je ne puis vous dire ; immédiatement arrivé à la porte, j'ai été arrêté.
D. Vanostal, qu'avez-vous à répondre sur les charges qui pèsent contre vous ?

R. Mon bataillon avait été relevé ; je demandai à un officier d'état-major ce que j'avais à faire, il me répondit de marcher en avant. Je fis battre la charge et ordonnai à la cavalerie de m'accompagner pour empêcher les fuyards. Mon bataillon n'obéit pas et refusa vers les fortifications, mais il trouva le pont-levis rompu.

On passe ensuite à l'audition des témoins. — L'un d'eux, Moreau, assure avoir vu la barricade des charbonniers délaissée par le 115^e bataillon ; un autre sergent au 67^e bataillon, Roger, dépose qu'il est allé se coucher dans Issy et qu'il ne s'est réveillé que le samedi matin, à six heures. Quand il sortit, il fut tout étonné de voir les rues désertées ; il alla à l'état-major, Grande-Rue d'Issy, et trouva toutes les pièces vides. Un habitant du pays lui apprit que les Versaillais étaient au bout de la rue ; il s'empressa de reprendre le chemin opposé.

Deux autres témoins sont ensuite entendus et accusent les hommes du 115^e bataillon d'avoir répandu la panique et de s'être sauvés.

Enfin le colonel Brunel, de la 10^e légion, interrogé à son tour, raconte comment il a été obligé d'abandonner son poste.

Je m'apprêtais, dit-il, à me rendre à un ordre du délégué de la guerre me mandant à Paris, quand se produisit une certaine panique. Il était une heure de l'après-midi.

Le parc des Oiseaux fut abandonné, et, malgré mes supplications, je ne pus parvenir à le faire récupérer. Je chargeai Daviot, dont j'avais plusieurs fois remarqué le sang-froid et la bravoure, de me remplacer pendant quelques heures. Arrivé à Paris, je me rendis au ministère de la guerre.

J'eus avec le délégué de la guerre un long entretien, et je retournai à Issy vers les huit heures du soir. La porte de Versailles ainsi que celle de Vanves étant fermées, je ne pus m'y rendre. Je revins alors au ministère, et le lendemain je me présentai de nouveau à la porte de Versailles. J'appris alors l'évacuation d'Issy, et je vis alors des groupes de soldats qui rentraient. Je les ralliai et j'organisai aussitôt la défense de la porte.

D'après le colonel Brunel, la perte du village d'Issy se rattache à bien des causes : la première est d'avoir laissé à Issy des bataillons pendant quarante et un jour. La garnison était démoralisée et travaillée par des bataillons réactionnaires. Il a fallu, ajoute-t-il en terminant, des miracles d'énergie et d'efforts pour retenir sous sa main des troupes lasses, démoralisées par plusieurs succès et des pertes considérables. Sur un effectif de 3,000 hommes, il y a eu, d'après ses calculs, plus de 500 tués.

Le capitaine Darras dit qu'en apprenant que le 115^e avait pris la fuite, il s'était présenté pour essayer de les arrêter ; ne pouvant y parvenir, malgré les efforts du commandant du 115^e, il a procédé à l'arrestation du commandant.

Il est procédé à l'audition des témoins à décharge qui viennent affirmer : les uns, l'excellente conduite et le courage du colonel Daviot, les autres le courage du commandant du 115^e.

Me Lavolette présente la défense des accusés.

Pendant sa plaidoirie, un garde national interrompt ; il est traduit immédiatement devant la cour martiale et condamné à un an de prison.

La cour,

Usant de son pouvoir discrétionnaire, et en raison de l'ordre la à l'ouverture de la séance, condamne l'interrompateur à un an de prison et ordonne que l'arrêt sera immédiatement exécuté.

Après cet incident, Me Lavolette termine sa plaidoirie.

La cour,

Après avoir délibéré,

Considérant,

1^o En ce qui concerne le colonel Daviot,

Qu'il a, sans ordres supérieurs, abandonné son poste et fait ouvrir les portes,

Considérant

Qu'il résulte des débats que cet abandon a été la cause principale de la débâcle générale qui a entraîné la perte de nos positions à Issy ;

Considérant, en outre,

Que le grade de cet officier supérieur

lui impliquait le devoir d'imprimer l'élan

et de donner le courage aux gardes nationaux placés sous ses ordres ;

Que, loin de là, il n'a fait que céder à

une panique générale, inspirée par un péril imaginaire, et n'a pas su se maintenir dans des positions parfaitement tenables ;

En ce qui concerne le commandant Vanostal :

Considérant

Qu'il résulte des débats que le bataillon placé sous ses ordres a été le premier à abandonner son poste ; qu'il a profité d'un encombrement de voitures d'ambulance à la porte de Versailles pour rentrer dans Paris ;

Que le commandant, loin de chercher à remonter le moral des gardes placés sous ses ordres, a été le premier à partager cette panique ;

Que, dans cette circonstance, il n'a fait preuve ni de courage, ni d'autorité ;

Néanmoins, considérant la difficulté que pouvaient éprouver les accusés en présence du mauvais vouloir d'une grande partie des troupes placées sous leurs ordres, et, notamment, du 115^e bataillon,

Condamne :

Le lieutenant-colonel Daviot à quinze ans de réclusion ;

Le commandant Vanostal à dix ans de la même peine,

Et ordonne :

Que le 115^e bataillon sera rayé des contrôles de la garde nationale et sera désarmé ;

Que son numéro n'existera plus ;

Et que ses gardes seront versés dans des bataillons appartenant à des quartiers différents.

A PARIS

Paris, 10 mai 1871.

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un membre de la Commune, le citoyen Emile Clément, écroué à la prison de Mazas.

M. Clément est, dit-on, un ancien agent de la police impériale. Son principal but, en se faisant nommer au comité de sûreté générale, avait été de faire disparaître des dossiers de la préfecture de police les pièces qui le pouvaient compromettre. Matheuseusement, il aurait manqué de tact dans ses recherches et aurait éveillé l'attention, c'est-à-dire les soupçons de son collègue, le citoyen Ferré. Il en faut beaucoup moins sous le régime de la Commune pour justifier une arrestation.

Le *Tribun du Peuple* fait remarquer avec douteur que c'est la seconde fois que se produit pareil scandale. Il ajoute naïvement : *Ce fait doit nous attrister sans nous surprendre.*

Une foule énorme, avide de se rendre compte des dégâts occasionnés par le désastre d'hier, stationne au Champ-de-Mars, à l'entrée des rues de Grenelle et Saint-Dominique-Saint-Germain, sur les quais et même au Trocadéro. Un vaste établissement connu sous le nom de la *Cartouchière*, il ne reste plus que les murs, entièrement lézardés. L'établissement a été entièrement consumé par l'incendie qui a été la conséquence de la catastrophe.

Un spéculateur a fait une soumission tendant à obtenir le droit d'acheter en détail les briques et les tuiles de la maison de M. Thiers pour en faire des presse-papier et des bibelots d'étagère.

Voici où en est la liberté de la presse, sous le régime de la Commune :

Le Comité de salut public,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les journaux la *Commune*, l'*Echo de Paris*, l'*Indépendance française*, l'*Avenir national*, la *Patrie*, le *Pirale*, le *Républicain*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Echo de l'Armée* et la *Justice* sont et demeurent supprimés.

Art. 2. — Aucun nouveau journal ou écrit périodique politique ne pourra paraître avant la fin de la guerre.

Art. 3. — Tous les articles devront être signés par leurs auteurs.

Art. 4. — Les attaques contre la République et la Commune seront déferées à la cour martiale.

Art. 5. — Les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme complices, et leurs presses mises sous scellés.

Art. 6. — Le présent arrêté sera immédiatement signifié aux journaux supprimés par les soins du citoyen Le Moussu, commissaire civil, délégué à cet effet.

Art. 7. — La sûreté générale est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.
Le Comité de salut public,
Ant. Arnaud, Eudes, Billioray,
F. Gambon, G. Ranvier.

Ainsi, rétablissement de l'autorisation

préalable, remise en vigueur de la loi Tinguay, responsabilité de l'imprimeur, toutes les mesures répressives de l'Empire, la Commune les applique en les aggravant.

A VERSAILLES

Versailles, 19 mai 1871.

Hier, à midi, MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier ont quitté Versailles, se rendant à Francfort, où doit avoir lieu l'échange du traité définitif de paix.

La veille, aussitôt après la séance extraordinaire dans laquelle a eu lieu le vote, le procès-verbal a été régularisé de tous points, et une ampliation en a été expédiée et ensuite revêtue des signatures et légalisations du ministre des affaires étrangères et du Pouvoir exécutif.

Aujourd'hui, les deux ministres sont partis de l'hôtel de la Préfecture, dans une berline conduite en poste, pour Argenteuil, où les attend un train spécial qui s'embranchera à Ermont, sur la ligne de Creil, pour continuer par la Belgique jusqu'à Francfort.

C'est demain que l'échange des ratifications s'effectuera.

On avait décidé d'abord de faire cet échange au moyen des plénipotentiaires ; mais, sur une dépêche reçue de Berlin dans la soirée, on décida le voyage des ministres des affaires étrangères et des finances. On suppose que M. de Bismarck se rendra aussi à Francfort, et que là on traitera certaines questions de détail importantes relatives aux dépenses de l'armée d'occupation, au paiement de l'indemnité et à l'évacuation du territoire.

Quarante-trois prisonniers dont un grand nombre était en uniformes et quelques-uns en civils, ont été amenés à la place, par un détachement de lanciers et de cuirassiers. Parmi ces hommes, il y en avait de très jeunes et de très vieux, singulier contraste qui prouve surabondamment de quelle façon la Commune recrute ses soldats.

Les soldats apportaient en même temps un énorme drapeau rouge, en soie, et un guidon sur lequel on lisait : « 142^e bataillon, 6^e compagnie. »

Quelques blessés insurgés suivaient le cortège dans une voiture d'ambulance militaire, escortée par des dragons.

Cette prise est le résultat d'un coup de main exécuté par nos troupes, avec leur entraînement ordinaire, au moulin Cachan, c'est-à-dire entre Vanves et Montrouge.

On a procédé immédiatement à un interrogatoire sommaire des prisonniers.

Ce qui nous a frappé le plus, ce sont les diverses impressions que trahissaient leur physionomie.

Ils sont pâles, ils ouvrent de grands yeux hébétés ; leur système de défense, — à tous, sans exception, — consiste à prétendre qu'ils n'ont marché que de force.

Le drapeau et le guidon ont été présentés à l'Assemblée nationale.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest communique aux journaux la note suivante :

Le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a l'honneur d'informer MM. les porteurs des obligations de la Compagnie que les scellés venant d'être apposés par l'ordre de la Commune sur les caisses de la Compagnie à Paris, le paiement des coupons se trouve forcément suspendu jusqu'au jour où les entraves qui arrêtent ce service et qui privent, en outre, la Compagnie des moyens de contrôle qui lui permettraient de l'établir hors de Paris cesseront d'exister.

Le 19 mai 1871.

Aux douleurs de la guerre civile, aux conséquences désastreuses de la guerre avec l'étranger, aux charges qu'entraîne pour certaines populations rurales des environs de Paris l'occupation ennemie, il a fallu qu'il vienne se joindre une autre calamité, au moins aussi cruelle que celle que nous venons d'énumérer : la perte presque absolue d'une grande partie de la récolte qui, jusqu'à présent, hélas ! se présentait dans les meilleures conditions possibles !

La nuit du 17 au 18 mai a été fatale aux vignobles d'Argenteuil, Suresnes, Puteaux, Houilles, Sartrouville, Carrières-St-Denis, Carrières-sous-Bois et St-Germain.

Dans toute cette contrée, essentiellement viticole, la vendange est faite pour cette année ; la gelée s'est changée en quelques heures de cette affreuse besogne qui ruine une foule de cultivateurs, dont le courage s'était relevé en voyant leurs vignes offrir le plus bel aspect et leur promettre une de

ces récoltes fabuleuses comme on ose à peine les rêver !

Quelques arbres fruitiers sont également endommagés par la gelée. Les pommes de terre ne se relèveront que très-difficilement des atteintes du froid : peut-être sera-t-on obligé d'en arracher des champs entiers et de les replanter ensuite pour en avoir, au moins, à manger l'hiver prochain.

La pomme de terre hâtive, dont l'arrachage prochain allait permettre aux cultivateurs de mettre enfin dans leur poche un peu de cet argent dont ils ont tant besoin — car après leurs désastres privés ils manquent de tout, ce qui n'empêche pas le percepteur de frapper durement à leur porte — est également à peu près perdue ! La gelée a été si profonde dans les contrées que nous avons parcourues que le tubercule lui-même est atteint là où on n'avait pas eu le temps de pratiquer le butage.

Nous ne savons pas encore si la gelée du 17 au 18 s'est étendue sur un grand rayon ; mais nous le craignons beaucoup, car les vents du nord et nord-ouest règnent depuis plusieurs jours d'une façon générale ; aussi n'est-ce pas sans anxiété que nous attendons des nouvelles des départements.

P. S. — Une lettre de Lille (Nord) nous annonce qu'il fait, dans le Nord, un froid très-sensible. On se croirait au mois de février.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES

Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)

Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.

Clôture, 30 juin ; suivie du TIRAGE

Billets chez tous libraires, dépositaires de tabac

et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.

Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la

France, quarante numéros, adresser mandat-

poste dix francs, au directeur du BUREAU

EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ségeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 18 mai.

(Fin. — Voir le n^o d'hier.)

M. Victor Lefranc. — Il n'est que trop certain que, dans nos mathématiques, nous avons une tendance à en rejeter la cause sur d'autres. Nous reconnaissons volontiers, avec l'honorable M. Depeyre, que la Restauration a été un pouvoir réparateur. Et pourquoi ? parce qu'il n'a pas demandé l'étranger, parce qu'il apportait des libertés, parce qu'il délivrait à la fois la France du despotisme et de l'étranger.

Voilà comment des républicains jugent la Restauration. (Très-bien !) Mais est-ce trop demander qu'on soit aussi justes envers eux qu'ils le sont envers les autres.

Ils ont fait, après le 4 septembre, des efforts sincères pour résister à l'étranger ; alors même qu'ils auraient commis des fautes, est-ce une raison pour ne pas leur tenir compte de leurs efforts ? (Applaudissements à gauche.) Je crains bien qu'en parlant de dictature républicaine, M. Depeyre ait voulu surtout s'en prendre à la République. (Sourires.)

Mais laissons là ces questions qui nous divisent (Très-bien.) ; ce n'est pas l'heure d'agiter de telles questions, mais bien de nous remettre dans l'union, la concorde, de nous préparer, en un mot, à redevenir une nation grande et libre, à être la France, c'est-à-dire ce pays dont les autres peuples étaient jaloux, et sur lequel ils prenaient exemple. (Applaudissements.)

M. Randon se plaint qu'on n'ait pas encore abordé véritablement ce point important à discuter.

La Chambre prononce la clôture de la discussion générale.

M. le président. — Il n'y a pas lieu de discuter les articles du traité ; le règlement est précis sur ce point. Seulement il y a deux propositions résultant du traité même, et sur lesquelles la Chambre, en vertu de ce même traité, a à se prononcer.

M. Stenille déclare, en son nom et au nom des autres députés de la Moselle, qu'il ne saurait, à cause de la position particulière qui lui est faite, prendre part au vote.

M. Randon est d'avis de rejeter la proposition et de s'en tenir aux préliminaires de paix. Il suffit que l'option en question soit proposée par M. de Bismarck pour qu'il n'y ait pas lieu de s'y arrêter. (Approu-

tion.) Au surplus, la cession de territoire autour de Belfort serait-elle avantageuse, — ce qui n'est pas démontré à l'orateur — ou devrait la repousser par cela seul qu'elle émane de M. de Bismarck. N'est-ce pas d'ailleurs la une présomption suffisante qu'elle est nuisible aux intérêts français? (Vive approbation.) Nous devons nous méfier de tout ce qui vient de l'Allemagne. (Applaudissements.)

M. le général Dampierre d'Hornoy repousse aussi l'idée d'échange et il s'appuie d'abord sur des considérations militaires. Belfort n'a, selon lui, qu'une importance secondaire. Cette place est dominée par les hauteurs des Vosges et une armée qui voudrait s'engager dans ces défilés serait exposée à des attaques de flanc. Il y a, par contre, un intérêt considérable à conserver les positions de territoire dont on nous demande la cession du côté du Luxembourg. Ce que veut l'Allemagne, c'est nous enlever des communications avec le Luxembourg. Ce qu'elle veut encore, c'est nous apporter des entraves au point de vue des intérêts industriels; il faut donc nous en tenir à la zone de 7 à 8 kilomètres autour de Belfort, zone suffisante à la défense, et conserver nos positions du nord-est.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Ce n'est pas sans étonnement, messieurs, que je viens d'entendre des généraux, des hommes à l'instruction et au mérite desquels je rends hommage, émettre des opinions que je ne saurais partager. Je ne puis comprendre qu'on mette en balance le sacrifice que nous nous imposons par une cession de territoire du côté du Luxembourg avec l'avantage que nous offre l'agrandissement du territoire du côté de Belfort.

La frontière, du côté du Luxembourg, n'a pour nous qu'un intérêt politique. Le jour où l'Allemagne voudra s'emparer du Luxembourg, — et je n'affirme pas qu'elle aura cette velléité, — la France ne cessera pas d'avoir dans le Congrès européen son intérêt de puissance limitrophe, puisqu'elle conserve encore les quatre cinquièmes de la frontière sur le Luxembourg.

Qui ne sait que les routes de l'Allemagne sont ouvertes par Sambre-et-Meuse et par la Moselle? Qu'importe alors la voie du Luxembourg. Cette route n'a d'importance que pour ceux qui possèdent la forteresse.

La position de Belfort est, au contraire, de première importance, et du jour surtout où nous perdons la frontière du Rhin, il est de la dernière importance de nous assurer la frontière des Vosges. Je ne rechercherai pas si la seconde n'est même pas préférable à la première, je vous fais grâce des raisons qui divisent les stratèges; les uns préférant les frontières d'eau, les autres les frontières de montagnes. Ce qui n'est pas douteux, c'est que la trouée de Belfort nous assure le vallon des Vosges; son importance est extrême. Je l'avais si bien compris que je ne me serais peut-être jamais décidé à abandonner cette position à l'Allemagne, et que je me suis demandé s'il ne valait pas mieux pour la France continuer la guerre que de rester ouverte de ce côté.

Ce n'est qu'après une journée, après en avoir référé aux généraux allemands, au roi lui-même, que de guerre lasse on m'a abandonné cette position. L'effort, pour l'obtenir, avait été si grand, que je jugeai alors de ne pas exiger l'indication de l'étendue de la zone autour de cette place. Je laissai insérer dans le traité ces mots: « La zone sera ultérieurement déterminée. »

Et pourtant je me demandais si en obtenant cette place, sans en faire déterminer le périmètre, j'avais obtenu quelque chose. Aujourd'hui, les places fortes n'ont plus la valeur qu'elles avaient autrefois, en tant que places fortes: tout le monde sait, en effet, que réduites à elles-mêmes, dans une zone qui ne dépasse pas la portée de l'artillerie, elles n'ont qu'une durée très limitée de résistance. Il en est autrement des places-frontières, quand elles ont autour d'elles un territoire d'une certaine étendue.

Aujourd'hui, Belfort avec le territoire concédé, c'est la possession de la route de Giromany, du faite des Vosges.

On nous dit, il est vrai: « Mais si cette concession est faite par l'Allemagne, c'est qu'elle est dans l'intérêt de celle qui nous l'a fait. » Sans doute il y a du vrai dans ce raisonnement; mais il ne faudrait pas l'exagérer. Il faut savoir, d'ailleurs, qu'après les préliminaires signés, des interventions étrangères ont cherché à rendre les conditions moins dures pour la France. C'est alors que nous avons demandé Mulhouse. Monsieur le chancelier d'Allemagne trouvait que le morceau était trop gros: il nous a concédé alors le territoire de l'arrondissement de Belfort.

Maintenant, pourquoi l'Allemagne tient-elle à cette portion de territoire qu'elle nous demande du côté du Luxembourg? Cette demande se rattache à des intérêts industriels. L'Allemagne, qui a beaucoup fait pour les provinces Rhénanes, qui leur a donné une prospérité très grande, veut agir de même pour l'Alsace. Car elle ne veut pas seulement conquérir le sol, mais le cœur des Alsaciens. C'est dans ce but qu'elle a développé, par exemple, les établissements métallurgiques dans les provinces Rhénanes.

M. Thiers entre ici dans des considérations économiques. Il dit en passant que l'empire a amené dans le pays une véritable ruine pour les intérêts industriels; il a surtout fait un mal incalculable à la métallurgie. Dans l'Est surtout, la production métallurgique a diminué de près de moitié. Il y a là un fait accompli.

Revenant sur le traité préliminaire, sur les longues négociations qui l'ont précédé, M. Thiers déclare que la nécessité où il a été d'apposer sa signature sur ce traité a été la plus grande douleur de sa vie. Et pourtant c'était à lui moins qu'à tout autre que cette douleur devait être réservée (Oui, c'est vrai!) mais la destinée a voulu que ce fût celui qui s'était toujours opposé à la guerre qui négociât la paix et accomplît ce qu'il considère comme l'acte le plus douloureux, mais le plus patriotique de sa vie.

Je ne sais que trop, ajoute M. le chef du Pouvoir exécutif, les attaques qui seront dirigées contre ce traité. Déjà, dans le présent, il est devenu l'objet de calomnies. Des hommes spéciaux, des militaires, attaquent aujourd'hui ce traité. Qu'ils me permettent de leur dire: sont-ce bien les diplomates qui font les traités? Ne sont-ce pas un peu aussi les généraux? (Mouvement.) A Dieu ne plaise que je reproche à de braves généraux les malheurs qu'ils ont eus. Ce qui leur a manqué, ce sont des armées organisées. C'est en cela qu'a consisté leur malheur, comme le nôtre, à recevoir la France épuisée, agonisante et à la merci du vainqueur.

Permettez-moi, malgré la tristesse du sujet, une anecdote. Un jour, M. de Talleyrand recevait les félicitations du corps diplomatique sur un traité conclu par suite de nos victoires, de ces victoires dont le souvenir est consacré par cette colonne que des misérables et des criminels viennent d'abattre, sans doute parce qu'elle parlait de la gloire du pays; mais s'ils peuvent détruire le bronze, ils ne détruiront pas la gloire française, de même qu'ils peuvent brûler un livre; mais l'histoire est là au-dessus de leurs atteintes insensées. — Quand M. de Talleyrand était ainsi félicité, l'empereur, qui était présent, se tournant vers le diplomate: « N'y suis-je pas aussi pour quelque chose? »

Eh bien, nos généraux devront bien avouer qu'eux aussi y sont pour quelque chose. (Sourires.)

M. Thiers termine et se résume en disant que la France a le plus grand intérêt à échanger, contre le territoire limitrophe du Luxembourg, le territoire cédé dans l'arrondissement de Belfort. Il cite, en terminant, l'opinion du brave général Bonfret, de l'héroïque défenseur de Belfort, qui déclare que, sans l'agrandissement de la zone autour de Belfort, la cession de cette place eût été sans importance. (De nombreux applaudissements suivent ce discours.)

Le général Ducrot déclare se rallier à l'opinion du chef de pouvoir exécutif. Belfort est pour lui non-seulement la porte de la France, mais la porte de l'Allemagne.

M. Chabaud-Latour parle en faveur de l'échange proposé et appuie son opinion sur de savantes et techniques considérations.

Une demande de scrutin public est posée.

Voici le résultat du scrutin: Nombre de votants, 538 Majorité absolue, 270 Pour l'adoption, 440 Contre, 97 L'Assemblée adopte l'art. 2.

L'ensemble du projet est adopté par assis et levé.

La séance est levée à 7 heures un quart. Demain, pas de séance publique. Séance publique samedi, à 2 heures.

NOUVELLES DE LYON

Nous avons assisté, hier dimanche, à la solennité religieuse qui réunissait, à notre Dame de Fourvières, un grand nombre de soldats et de mobiles, la plupart appartenant au département du Rhône, échappés aux dangers de la guerre terrible que nous venons de traverser, et qui adressaient so-

lennellement leurs remerciements à Dieu, en catholiques fervents et sincères.

Monseigneur Ginoulhac, archevêque de Lyon, officiait.

Après la messe basse, dite à l'autel de la Vierge, aux sons de l'orgue tenu par l'organiste de l'église Saint-Pierre, Monseigneur a fait à l'assistance une allocution dont voici le résumé:

« Mes enfants, a dit le vénérable prélat, votre présence en ce saint lieu nous comble de joie. Elle signifie deux choses: « Un acte d'actions de grâces pour avoir échappé à de si terribles dangers, et une promesse formelle de conduite à venir. « Vous avez été forts contre l'ennemi, vous le serez à jamais contre vous-mêmes, contre vos passions, et vous résisterez surtout aux dangereux sophismes qui parcourent le monde et tendent à le perdre. »

Monseigneur Ginoulhac a terminé son discours en adressant un touchant adieu aux absents, aux victimes d'une funeste guerre, et a annoncé qu'un service solennel aurait lieu en leur mémoire et sous son patronage, dès que les circonstances le permettraient.

Samedi soir, il y a eu réunion extraordinaire, à huis clos, du conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a été saisi d'une action en dommages-intérêts intentée à la ville par les frères de la doctrine chrétienne: Papot, Optat des Auges, Papinianus, Robustien, Rédemptus, Rufinanus et autres, se plaignant d'avoir été dépossédés de leurs écoles par l'administration municipale, sans indemnité.

Les noms qui précèdent, on le comprend, sont ceux que les Frères portent en religion.

Hier matin, le général Bourras a passé en revue les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons de la garde nationale.

Les bataillons, rangés sur une double ligne, occupaient les côtés nord, ouest et sud de la place; l'artillerie se trouvait sur cette dernière ligne.

Le général est arrivé à huit heures et demie, accompagné de son état-major, et a passé successivement dans les rangs.

Les bataillons se sont ensuite massés par colonnes et le défilé a eu lieu.

Les amateurs ont remarqué l'excellente musique du 4e bataillon, dirigée par M. Renaud.

Pendant la revue le cheval du commandant du 4e bataillon, effrayé par les tambours, s'est emporté.

M. Trichot, lieutenant de la 5e compagnie s'est jeté courageusement à la tête de l'animal, et après quelques efforts, est parvenu à le maîtriser; M. Trichot a eu quelques contusions sans gravité.

Dans la soirée de samedi, entre 10 et 11 heures, une jeune femme a été trouvée morte, en prenant un bain dans l'établissement rue Saint-Marcel, 22. Son identité n'ayant pu être établie, elle a été transportée à la Morgue.

De la rue Confort, au n° 48, rue de Lyon, une pauvre mère de famille a perdu un porte-monnaie, renfermant environ 10 fr., une paire de pendants et un papier contenant des cheveux. On est prié de le rapporter contre récompense, chez le concierge, n° 48, rue de Lyon.

M. Vessières a perdu son livret d'ouvrier (garçon de cuisine), de la rue Bugeaud à la rue Grôlée. Prière de le rapporter au commissaire de police du quartier Lafayette.

THÉÂTRES

Le siège de Paris

Drame épisodique en 11 tableaux, par M. Lepailleur.

(1re représentation, le 20 mai.)

Les pièces historiques, prises sur le vif dans les événements contemporains, sont fort difficiles à faire. Le théâtre a son optique particulière, il vit d'exagération; or, les scènes les plus violentes que puisse nous offrir un drame militaire restent bien loin des horreurs de la réalité.

Ces réserves faites, disons que la pièce de M. Lepailleur est faite avec beaucoup d'entente des règles et nécessités dramatiques.

Le côté comique a été particulièrement soigné par l'auteur, et les scènes amusantes reposent heureusement le spectateur des mouvements dramatiques, qui abondent. Nous signalerons quelques longueurs

faciles à couper, du reste, telles que la scène patriotique et le tableau Ange et démon; il en est de même des tirades, trop prodiguées, parfaitement dites, du reste, par M. Paul Bondonis.

En somme, la pièce est bien faite, bien jouée; elle a reçu un excellent accueil du public, qui a plusieurs fois rappelé les artistes.

M. Lamy s'est taillé un rôle de mari marseillais, qui ferait à lui seul le succès d'un drame; Mme Lamy est un spirituel gamin de Paris; nous avons déjà nommé M. Bondonis.

Ces artistes sont parfaitement secondés par MM. Génin, Didier, Mmes Génin, Dalby, etc.

Tout promet une série de représentations fructueuses pour le théâtre.

GRAND-THÉÂTRE.

Les artistes des Célestins en société, sous la direction de M. Lamy.

Aujourd'hui lundi 22 mai 1871:

2e représentation.

Le Siège de Paris, revue épisodique en 11 tableaux;

La Cigale et la Fourmi, opérette en un acte. Bureaux à 7 h. — Spectacle à 7 h. 1/2.

NOUVELLES GÉNÉRALES

On se rappelle qu'à la fin du mois dernier, le gouvernement français a demandé au Conseil fédéral suisse l'extradition de M. Janvier de la Motte, ancien préfet de l'empire, réfugié depuis quelques mois à Genève. La demande d'extradition visait les délits de faux en écriture authentique et de soustractions de deniers publics, délits qui rentrent dans les prévisions du traité conclu, en 1869, avec la Suisse.

L'extradition avait d'abord été accordée; l'ordre d'extradition fut expédié au gouvernement de Genève, avec invitation à l'exécuter. M. Janvier fut, en effet, arrêté à Genève, le 29 avril, et provisoirement incarcéré.

L'extradition allait être exécutée: mais, à ce moment, les instances les plus vives furent faites par diverses personnes auprès du gouvernement de Genève. L'arrestation de M. Janvier de la Motte avait produit, disait-on, une émotion extraordinaire. Peut-être ses délits, ses fautes, dont la date n'était pas indiquée, étaient-ils couverts par la prescription, cas auquel l'extradition ne pourrait être accordée, peut-être aussi M. Janvier, auquel son rôle officiel sous l'empire avait valu de chaudes inimitiés, était-il victime de vengeances politiques.

Ces objections ont paru graves au gouvernement de Genève, qui les a soumises au Conseil fédéral.

Nous apprenons qu'après nouvel examen de l'affaire, le Conseil fédéral a décidé que l'exécution de l'ordre d'extradition serait suspendue, et que des explications catégoriques seraient demandées au gouvernement français sur certains points relatifs aux poursuites dirigées contre M. Janvier et aux délits qu'on lui impute.

L'affaire en est là. On attend la réponse du gouvernement français. Pendant ce temps, M. Janvier reste en prison. Le Conseil fédéral a refusé sa mise en liberté provisoire, malgré l'offre faite par quelques amis de déposer un cautionnement d'un million de francs.

Il a été perdu jeudi, jour de l'Ascension, à la saulée d'Oullins, une petite Chienne blanche, race Griffon frisée, tondue en lion, la rapporter, contre récompense, chez M. Cammas, rue Ferrandière, 36, au 3me.

AVIS. — On désire acquérir un petit matériel d'imprimerie. — S'adresser aux initiales S.J.O. bureau restant, Annecy.

LE CODE ANNOTÉ DE LA GARDE NATIONALE

Par M. A. JOLI, avocat à la Cour de Lyon contenant une notice historique, la législation et la jurisprudence de la Garde nationale.

Prix: 1 f. — PAR LA POSTE, 1 f. 10

En vente à Lyon, chez M. EVRARD, libraire-éditeur, 32, rue de Lyon, et les principales librairies.

Les personnes qui désirent échanger des billets de banque contre

de la MONNAIE et des SOUS peuvent s'adresser à la librairie EVRARD, 32, rue de Lyon.

Pour tous les articles non signés: EVRARD. Lyon, imp. P. Mougia-Rusand, rue Stella, 3.